

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Associations Aquitaine Entreprendre - A.D.I.E. et Caisse Sociale de  
Développement Local -Conventions pluriannuelles 2004-2006 - Plans d'actions  
et budgets prévisionnels 2006 - Avenants - Confirmations - Décisions -  
Autorisations.**

Monsieur TAVART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations N°2004/0412 du 25 juin 2004 et du N°2004/0634 du 24 septembre 2004, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en place d'un partenariat pluriannuel sur la période 2004-2006 avec certaines associations qui assurent sur l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises ainsi que la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et le développement de l'entreprenariat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté.

Ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, la Communauté Urbaine participe à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises.

Deux d'entre elles, Gironde Initiative et Maison de l'Initiative et de l'Emploi, ont vu leur programme d'actions ainsi que leur budget prévisionnel 2006 approuvés par le Conseil de Communauté du 28 Avril 2006.

La présente délibération concerne les associations :

- Aquitaine Entreprendre
- Association pour le Droit à l'Initiative Economique
- Caisse Sociale de Développement Local.

**I - Aquitaine Entreprendre :**

Membre du Réseau Entreprendre, l'association Aquitaine Entreprendre se positionne sur des projets à potentiels de créations d'emplois (futures PME), quel que soit leur secteur d'activité, innovant ou traditionnel et portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chef d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise personnelle sans salariés. L'association Aquitaine Entreprendre accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Après un premier accompagnement réalisé par l'association lors du portage du dossier, un Comité d'Engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement en aval, à la fois financier (octroi de prêt d'honneur) et humain, avec pour le lauréat la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partage d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule ensuite pendant deux années.

En 2005, le nombre de dossiers parrainés s'est élevé à 11, représentant un volume de prêts de 196 000 K€ (soit un prêt moyen de 17 500 €). Ils ont entraîné 95 créations d'emploi. L'objectif poursuivi par l'association est de porter à 25 le nombre d'entreprises aidées en 2006, tout en améliorant la qualité des projets accompagnés, en renforçant l'accompagnement en aval des créateurs, et en communiquant sur l'esprit entrepreunarial à travers les salons locaux relatifs à la création et à la reprise d'entreprise et via la presse.

Notre établissement public est sollicité pour reconduire en 2006 le soutien financier de 10 000 € qu'il alloue à cette association au titre de la convention de partenariat signée sur la période 2004-2006, dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C. réparti comme suit :

| CHARGES  | € T.T.C.       | RESSOURCES                                     | € T.T.C.       |
|--|----------------|--|----------------|
| Achats   | 4 500          | Collectivités                                  | 50 000         |
| Autres charges externes                        | 97 600         | Banques  | 20 000         |
| Rémunération du personnel                      | 111 845        | Entreprises                                    | 144 145        |
| Amortissements et divers                       | 2 000          |  |                |
| <b>S/total</b>                                 | <b>214 145</b> | <b>S/total</b>                                 | <b>214 145</b> |
| Valorisation hébergement                       | 15 000         | Valorisation hébergement                       | 15 000         |
| Valorisation bénévolat des Chefs d'entreprises | 460 000        | Valorisation bénévolat des Chefs d'entreprises | 460 000        |
| <b>Total Général</b>                           | <b>690 945</b> | <b>Total Général</b>                           | <b>690 945</b> |

## II – Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.)

Association Loi 1901 créée en 1990, l'A.D.I.E. est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, oeuvrant plus particulièrement dans le domaine de l'insertion par l'économique afin de permettre la réinsertion sociale à travers la création d'entreprises de personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires.

Depuis sa création cette association s'adresse toujours au même public : chômeurs et allocataires du R.M.I. qui à eux seuls représentent plus de (56 %) des personnes financées en 2005.

Le taux de pérennisation des entreprises créées est de 64% après deux ans, la moyenne des emplois créés par entreprise étant de 1,2 pour un coût d'accompagnement moyen de 2 000 €.

En 2005, l'A.D.I.E. Aquitaine a permis la création de 364 entreprises, et 436 emplois. Sur le territoire de la Communauté Urbaine, 128 prêts ont été accordés pour un total de 396 000€.

En plus de l'aide à la formation et à la gestion dès le démarrage de l'activité, l'A.D.I.E. assure un suivi attentif du développement de la micro-entreprise en offrant diverses prestations indispensables à la pérennisation de l'activité : aide dans les démarches administratives, dans la mise en place d'une organisation comptable et d'un suivi de gestion, aide dans le domaine commercial et aide à la bancarisation.

Parallèlement à l'accompagnement individuel des créateurs d'entreprises, l'A.D.I.E. est en train de développer des services collectifs de soutien et d'appui comme la mise en place d'un Numéro Vert (fonctionnant avec un télé-conseiller), des formations de courte durée à la création d'entreprises, un service informatique destiné à l'apprentissage par les créateurs des logiciels de comptabilité et bureautique ainsi que des actions de communication grand public comme la Semaine du Micro-Crédit.

La Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à cette structure dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat sur la période 2004-2006, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 257 962 € T.T.C. répartis comme suit :

| CHARGES                                | € T.T.C.       | RESSOURCES         | € T.T.C.       |
|--|----------------|--------------------|----------------|
| Achats fournitures et petit équipement | 3 431          | Conseil Régional   | 15 600         |
| Locations charges assurances           | 9 500          | Conseil Général    | 82 362         |
| Transports et frais postaux            | 26 411         | Communauté Urbaine | 35 000         |
| Rémunérations et charges               | 176 170        | Emplois aidés      | 22 000         |
| Autres charges de gestion              | 42 450         | Contrat de ville   | 40 000         |
|  |                | Crédit immobilier  | 45 000         |
|  |                | F.I.V.             | 10 000         |
|  |                | Communes           | 8 000          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>257 962</b> | <b>TOTAL</b>       | <b>257 962</b> |

### **III – Caisse Sociale de Développement Local (C.S.D.L.)**

Association Loi 1901 créée en 1998, la Caisse Sociale de Développement Local contribue au financement, grâce à l'octroi de prêts, de petits projets de création ou de reprise d'entreprises que les banques refusent de soutenir en raison du type d'activité ou de la situation personnelle du demandeur (chômeurs ou titulaires de minima sociaux pour 68% des projets aidés).

En sept ans d'existence, la C.S.D.L. a accordé 468 prêts et a permis la création de 702 emplois. Le prêt moyen est d'environ 7 000 €. Sur les 89 dossiers accordés en 2005, les projets de création restent majoritaires, toutefois la C.S.D.L. est également sollicitée par des entreprises existantes pour être accompagnées dans leur développement (financement d'un besoin en fonds de roulement, actions de communication, diversification des produits ou services). Le micro-crédit a permis à ces entreprises de passer un cap difficile et de

maintenir un ou plusieurs emplois. Le taux de réussite des entreprises aidées, après trois années d'existence est de 77%.

Les projets financés sont situés sur le territoire de l'agglomération. La C.S.D.L. reçoit environ 500 appels de porteurs de projets par an, et pour chacun elle établit une fiche de suivi et apporte des conseils et des pistes d'orientation adaptés.

En 2006, la C.S.D.L. va mettre plus que jamais l'accent sur l'accompagnement des entreprises aidées en se réorganisant en interne afin que trois personnes soient dévolues à ce suivi.

De plus, la C.S.D.L. s'investit dans la mise en place d'un crédit social, afin de répondre à des besoins tels qu'une dépense urgente et indispensable à l'équilibre d'une personne ou d'une famille, accident de la vie, financement de l'accès à l'emploi ou besoin de fonds de roulement de la toute petite entreprise. A ce titre, la C.S.D.L. pose les jalons d'un nouveau crédit qui s'inscrirait dans le cadre d'une mission d'intérêt général ou de service public.

La Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire à hauteur de 50 000 €, son soutien financier aux actions qui seront menées en 2006 par la Caisse Sociale de Développement Local, dans le cadre d'un budget prévisionnel d'un montant de 1 099 700 € répartis comme suit :

| CHARGES                     | € T.T.C.         | RESSOURCES                      | € T.T.C.         |
|-----------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| Prêts accordés              | 825 000          | Mairie de Bordeaux              | 150 000          |
| Fournitures administratives | 2 000            | Communauté Urbaine              | 50 000           |
| Salaires et traitements     | 90 300           | Caisse d'Epargne Aquitaine Nord | 130 500          |
| Charges sociales            | 42 400           | Caisse Dépôts et Consignations  | 50 000           |
| Locaux et charges externes  | 36 000           | France Active Garantie          | 70 000           |
| Autres charges              | 100 000          | Remboursements prêts            | 400 000          |
| Impôts et taxes             | 4 000            | Produits financiers             | 35 000           |
|                             |                  | Produits exceptionnels          | 6 000            |
|                             |                  | Autofinancement                 | 208 200          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>1 099 700</b> | <b>TOTAL</b>                    | <b>1 099 700</b> |

Les résultats positifs obtenus par chacune de ces structures et le rôle essentiel qu'elles jouent auprès d'un nombre important de porteurs de projets, constituent un véritable enjeu et la poursuite du soutien communautaire apparaît plus que jamais primordiale tant du point de vue du développement de l'économie solidaire que celui de l'insertion sociale.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les plans d'actions et les budgets prévisionnels 2006 présentés par les associations Aquitaine Entreprendre, Association pour le Droit à l'Initiative Economique et Caisse Sociale de Développement Local,

- **CONFIRMER** l'attribution des subventions suivantes :

- 10 000 € au bénéfice de l'association Aquitaine Entreprendre sur la base d'un budget prévisionnel T.T.C. de 214 145 €,
- 10 000 € au bénéfice de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique sur la base d'un budget prévisionnel T.T.C. de 257 962 €.
- 50 000 € au bénéfice de la Caisse Sociale de Développement Local sur la base d'un budget prévisionnel T.T.C. de 1 099 700 €,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions pluriannuelles 2004-2006 passées avec ces trois associations.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65, article 6574, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2006

M. JEAN-CHARLES BRON

